

RESTITUTION BALADE URBAINE DU 6 MARS Groupe bleu

Départ Site Alstom, grande cour intérieure.

Une lecture de paysage s'est engagée au centre du site Alstom. Le groupe s'est rendu compte de la richesse des paysages offerts : vues sur le grand paysage avec le plateau de Malzéville et le relief à l'est de la Métropole. Le site Alstom présente également des perspectives très fermées avec la rue Oberlin, la rue Mac Mahon.

Rapidement un débat (deux personnes) s'est engagé sur la raison d'avoir retenu le site Alstom pour l'implantation du palais de justice et la raison pour laquelle le secteur d'implantation de ce même palais de justice se faisait au droit de la VEBE. Pour rappel : Le Grand Nancy a retenu, avec le ministère de la justice, le site Alstom, il y a plusieurs années maintenant. La raison du secteur d'implantation retenu, au sein du site Alstom, est multiple. D'abord, il s'agit d'un site non central au quartier écologique. Il ne contraint donc pas le développement de l'opération. De plus, le site sur lequel le palais de justice s'implante présente des spots de pollution qui sont plus faciles à traiter s'il s'agit d'un équipement public. Finalement, le groupe a compris que cette implantation était une contrainte, qu'il s'agit d'un élément du programme qui ne serait pas remis en cause.

Certains participants posent des questions sur l'aspect écologique du quartier. De quoi parle-t-on ? Les animateurs expliquent que d'abord c'est dans l'aspect transitoire de l'urbanisme qu'il convient de trouver une réponse. Cette opération se fait pas à pas, en

préservant les « biens communs » du site. Il conviendra d'étudier les ilots de chaleur, la biodiversité, le paysage, l'identité du site, l'économie circulaire du projet, la sobriété énergétique.

Arrêt au niveau du chemin de halage en surplomb du site

Sur ce site, au droit du canal, on aperçoit la silhouette de la pépinière à l'arrière de l'ancienne glacière. On se rend compte de la proximité du centre et des liaisons à réaliser.

On domine les bâtiments d'Alstom : l'entrée en direction de la halle, la parcelle d'implantation du palais de justice et le plateau de Malzéville au loin. Le canal et la Meurthe sont très proches au niveau d'Alstom, et pourtant on ne lit pas de ripisylve et la nature est très peu présente. L'ouverture en direction de la Pépinière permettrait de raccorder ces logiques naturelles.

La crainte pour certains participants est dans la forme et le fonctionnement du palais de justice. Il sera vide les soirs et les week-ends, il ne fera pas vivre ce secteur stratégique que l'on souhaite en lien avec la pépinière et le centre de Nancy. Ils ajoutent que l'architecture de ce type d'équipement est plutôt fermée, il faudra alors être très vigilant sur le cahier des prescriptions à fournir au concours d'architecture à venir.

Le palais de justice sera alimenté par le quartier écologique, mais l'inverse est valable également. Il s'agit d'un équipement public qui a toute sa place dans la ville et qui génère des besoins. Les familles qui se rendent au tribunal mais également les avocats et usagers de l'équipement demandent des restaurants, des cafés, une crèche, une cantine et peut-être une maison des avocats. Ces éléments pourront parfaitement être mutualisés dans le quartier.

Le projet de requalification de la VEBE a également été abordé par certains participants. Actuellement, la VEBE est parcourue par 4 voies, pourquoi ne pas réserver la moitié pour autre chose que de la voiture : paysagement, voie douce, ...

Arrêt au niveau de la voie ferrée au droit du boulodrome

Les participants s'étonnent de la surface à traiter par l'opération : karting Oberlin, site Olitec... Les animateurs rappellent les surfaces métropolitaines et les surfaces privés des voisins d'Alstom. Il faudra travailler à leurs côtés pour la mutation de ces ilots. Cet espace au droit des rails est stratégique pour la recomposition du site Alstom : un espace ouvert planté ou au contraire un espace plus maîtrisé. Le palais de justice se situe justement entre les logiques d'Oberlin et la requalification des espaces ferrés. Certains participants font le lien avec l'opération Artem. De grands équipements au droit d'une viabilisation trop petite. Le palais de justice doit accueillir 900 usagers/ jour. Il ne s'agit pas d'une grosse cité judiciaire.

Certains participants ajoutent que la circulation au niveau du quartier est difficile. Lorsque le pont se lève tout est bloqué. Ils ajoutent que même si l'espace de la voie ferrée peut être paysagé et très structuré, il conviendrait d'y faire passer tout de même une petite rue. La voie de la Meurthe s'arrête avant et pourrait reprendre après. Pourquoi alors ne se poursuit-elle pas sur Alstom, sous une forme très légère ?

Fin de la visite : les bâtiments d'Alstom, les halles

La fin de la visite s'est passée dans les bâtiments d'Alstom. Plusieurs participants ont exprimé leur volonté de préserver les halles du P'tit Baz'art. La culture doit être un élément fort de la reconversion du site, ajoutent-ils! D'autres villes l'ont fait, on pourrait héberger des

associations, des artistes, des activités qui ont besoin d'un coup de main. Ces bâtiments doivent être préservés.

Certains imaginent une halle ouverte, d'autres un bâtiment donnant sur un espace public majeur. Une personne explique qu'elle possède un fond historique très important. Ce serait une opportunité d'organiser une exposition au sein de cette halle.

- Certains participants font part de projet d'agriculture urbaine et ou de lieu de vente de produit locaux associés ;
- Un participant fait part de sa recherche d'un lieu de stockage de matériel ;
- L'importance de conserver une activité culturelle sur le site est soulevée ;
- La question de la traversée du canal est soulevée avec la volonté de mettre en place plusieurs passerelles ;
- L'aménagement d'espaces publics sous la VEBE est proposé ;
- Certains rappellent le contexte de l'implantation de la VEBE avec les expropriations et la suppression de jardins à l'époque de la construction de l'ouvrage.